

académie Aix-Marseille Ministère de L'éducation nationale, De La Jeunesse et de la vie associative



INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Pôle académique des bourses

Référence
2011
Dossier suivi par
Christine MERCIER
Téléphone
04 90 27 76 77
Fax
04 90 27 76 38
Mél.
Christine.mercier
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers 84077 Avignon Avignon, le 31 août 2011

L'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

- des Bouches- du Rhône
- des Hautes- Alpes
- des Alpes- de- Haute- Provence

**Objet**: Bourses de collège – Campagne 2011-2012

Références : Décret 2009-5530 du 15 mai 2009 .

Articles R531-1 à D531-12 et D531-42 à D531-43 du code de l'éducation . Circulaire d'application n° 2011-103 du 5 juillet 2011 parue au B.O. n° 29 du 21 ivillet 2011

21 juillet 2011.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la procédure à mettre en œuvre s'agissant des dossiers de demande de bourse de collège; il vous appartient de vous assurer que tous les élèves sont bien en mesure de déposer un dossier dans les délais requis. J'insiste sur l'importance de mobiliser tous les moyens nécessaires à l'information des familles. Il serait d'ailleurs souhaitable qu'un accusé de réception de demande de bourse soit délivré aux familles afin d'éviter tout litige.

La date limite nationale de dépôt des dossiers est fixée au 30 septembre 2011. Je vous demande de la respecter strictement afin que tous les élèves de l'Académie soient traités de façon équitable.

Pour l'étude des ressources des familles, il convient de retenir le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt 2010 sur les revenus 2009.

A titre EXCEPTIONNEL, dans l'hypothèse d'une modification substantielle de la situation familiale entraînant une diminution des ressources, pourront être retenues celles figurant sur l'avis d'impôt 2011.

Pour toute diminution de ressources intervenue après le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il conviendra de répondre aux situations difficiles par l'utilisation des fonds sociaux.

Dans le cas de résidence alternée, les revenus des deux parents seront pris en compte. Le nombre d'enfants à charge est celui qui figure sur l'avis d'imposition. Une seule demande de bourse peut être présentée pour chaque élève.

Si la scolarité d'un élève fait état d'absences injustifiées et répétées, une retenue sur le montant annuel des bourses peut être opérée. Lorsque la durée cumulée de ces absences excède 15 jours, il importe, dès la première absence suivante d'en informer les familles. Cette retenue sera de 1/270ème par jour d'abşence. Lorsqu'un élève boursier arrête sa scolarité en cours de trimestre, sa bourse lui sera payée dans les mêmes proportions.

Vous recevrez courant septembre les instructions complémentaires relatives aux modalités de transmission à l'inspection académique, des données destinées à calculer le montant des crédits nécessaires au paiement des bourses.

OF THE WOOD AND THE PROPERTY OF THE PROPERTY O

**Bernard LELOUCH** 



# Demande de bourse de collège



	and the second control of the second control	
i	Cadre réservé à l'atiministration	500000000
ì	1 Cache reserve a Fauministration	1-221-65
Ġ	The same and the s	100
1	INE FLILL LILL LILL LILL LILL LILL LILL LI	3.73
î	the state of the s	
å	<ul> <li>PERSONNE CONSIDERACIONES DE PROPERTO DE PROPERTO DE LO CONTRA LA CONTRACTORISMO DE LA CONTRACTORISMO.</li> </ul>	
ŝ	Année scolaine:	
ľ	144446446444444444	
	A sold of the property of the	

n°12539*2	INE::
important : merci de remplir ce formulaire en majus votre situation et ne rien inscrire dans les cases gris	scules, de cocher les cases qui concernent
1 - Aenseignements concernant les membres de la famill	e `
L'enfant pour lequel vous c	<u>iemandez la bourse</u>
San nom :	
Ses préncirs :	
Sa date de naissance : iiiiii	
Sera-t-H: externe ☐ deml-p	≫nsionnaire □ Interne □
<u>Vous-mên</u>	<u>ne</u>
Vous étes : le père 🗇 OU la mère 🗇 OU le représent	tant légal de l'enfant 🏻 🗍
Vatre nom (suivi éventuellement du nom d'époux ou d'épouse) et prénom :	
Vatre adresse :	
Code Postal : 1_1_1_1 Commune :2 - Engagement de la famille	
Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui	correspond à votre situation).
Je saussigné(e) le pére 🔲 ou la mère 🗇 ou le(la) représentant(e) lé certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont	
Date et signature :	
La foi punti quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclaration La foi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers namir farmulaira. Elle vous garantit à vous et à l'anfant pour leque est faite la del concernant auprès de l'établissement ou de l'inspection ecadémique où est en	is (foi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22). ratifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans co mande un droit d'accès et de rectification pour les données les
Cadre réservé à l'administration	Na sipakan penggunan kalangan penggunan penggunan penggunan kalang penggunan penggunan penggunan penggunan pen
Classe fréquentée par l'élève :	
Prices communicacies : Avis d'Impôt sur le revenu Relevé d'Identité bancaire ou postale Procuration (uniquement pour les étêves scolarisés dans un établissement ;	privé) ou O non O ou O non O ou O non O
Montant de la bourse Décision du chef d'élabissement (pour les étabissements publics) Proposition du chef d'élabissement (pour les élabissements privés)	94/108 
Décision des services académiques (pour les établissements privés et pou	



### Nous sommes là pour vous aider



# Demande de bourse de collège

Articles R.531-1 à D.531-12 du code de l'éducation

## Notice d'information

#### INFORMATIONS PRATIQUES

▶ ▶ Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public, ou privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre d'Enseignement à Distance (CNED).

▶ ▶ Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'impôt sur le revenu,
- 2) La situation familiale : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

#### ▶ ► Comment est calculé le montant de la bourse de collège ?

L'établissement vérifie que votre situation vous permet d'obtenir une bourse pour votre enfant. Ce montant est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants à charge.

### ▶ ▶ Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre

Vous remplirez ce document et v joindrez :

- votre avis d'impôt sur le revenu,
- un relevé d'identité bancaire (RIB),
- une procuration, si vous le souhaitez et si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le chef d'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Vous remettrez votre dossier de demande de bourses de collège avec les pièces justificatives à l'établissement de votre enfant.

Si votre enfant est inscrit au Centre d'enseignement à distance (CNED), vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, dans les conditions précisées par l'arrêté du 27 juin 2009, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives :

- au centre du CNED, institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège CNED institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure tél. : 02.32.29.64.00
- à l'inspection académique de l'Ariège, si votre enfant est inscrit à l'institut du CNED de Toulouse dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) Inspection académique de l'Ariège, BP 40077 09008 Foix cedex tél. : 05.61.02.05.00

#### **POUR EN SAVOIR PLUS:**

► Vous pouvez vous adresser à l'établissement de votre enfant ou consulter : www.education.gouv.fr

rubrique : formulaires administratifs







## BAREME BOURSES DE COLLEGE 2011-2012

Plafonds de ressources applicables pour l'attribution des bourses de collège en 2011-2012

( à comparer avec le revenu fiscal de référence)

### INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

#### I - Pour un montant de bourse de collège de 80.91 euros

Plafond de référence annuel : 10 557 euros + 30 % par enfant à charge

Pôle	académique	des	bοι	ırses
		na	atio	nales

Nombre d'enfants à charge	Plafond annuel (en euros)		
(a)	(b)		
1 enfant	13 724		
2 enfants	16 891		
3 enfants	20 058		
4 enfants	23 225		
5 enfants	26 393		
Par enfant supplémentaire	3 167		

Dossier suivi par Agnés Théron Téléphone 04 90 27 76 16

Fax 04 90 82 96 38

### II - Pour un montant de bourse de collège de 224.10 euros

Plafond de référence annuel : 5 707 euros + 30 % par enfant à charge

49 rue Thiers 84077 Avignon

Nombre d'enfants à charge	Plafond annuel (en euros)
(a)	(b)
1 enfant	7 419
2 enfants	9 131
3 enfants	10 843
4 enfants	12 555
5 enfants	14 268
Par enfant supplémentaire	1 712

#### III - Pour un montant de bourse de collège de 350.01 euros

Plafond de référence annuel : 2 014 euros + 30 % par enfant à charge

Nombre d'enfants à charge	Plafond annuel (en euros)
(a)	(b)
1 enfant	2 618
2 enfants	3 222
3 enfants	3 827
4 enfants	4 431
5 enfants	5 035
Par enfant supplémentaire	604

Le Chef de la division





### SUSPENSION DE BOURSE NATIONALE POUR ABSENCES INJUSTIFIEES

INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE		
POLE ACADEMIQUE DES BOURSES NATIONALES	Référence : Décret n°2009-553 du 15 mai l'éducation.	2009, livre V - titre III- Art.R531-31 du code de
Référence RT/DL/PM	<b>.</b>	
Dossier suivi par Patrick MOSCA	NOM et Prénom du boursier:	
Téléphone 04 90 27 76 92 · Fax 04 90 27 76 38 Mél. pole,bourses@ac-aix-marseille,fr	·	
49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 04	Durée de l'absence injustifiée et répétée : . * joindre un état des absences	jours
		Fait le à Le Chef d'Etablissement
	Décision de L'Inspecteur d'Académie :	☐ RETRAITjours ☐ RETRAIT REJETE  Fait à Avignon, le
		Pour l'Inspecteur d'Académie et

par délégation. Le chef de la division

Agnès THERON



Avignon, le 31 août 2011

académie Aix-Marseille Ministère de L'éducation nationale, de la Jeunesse et de la vie associative



INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

Pôle académique des bourses

Référence
2011
Dossier suivi par
Christine MERCIER
Téléphone
04 90 27 76 77
Fax
04 90 27 76 38
Mél.
Christine.mercier
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers 84077 Avignon L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements privés

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

- des Bouches- du- Rhône
- des Hautes- Alpes
- des Alpes- de- Haute- Provence

Objet: Bourses de collège - Campagne 2011-2012

Référence : Décret 2009-5530 du 15 mai 2009 .

Articles R531- 1 à D531-12 et D531-42 à D531-43 du code de l'éducation . Circulaire d'application n°2011-103 du 5 juillet 2011 parue au B.O. n°29 du

21 juillet 2011.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la procédure à mettre en œuvre s'agissant des dossiers de demande de bourse de collège; il vous appartient notamment de vous assurer que tous les élèves sont bien en mesure de déposer un dossier dans les délais requis. J'insiste sur l'importance de mettre en place tous les moyens nécessaires à l'information des familles. Il serait souhaitable qu'un accusé de réception de demande de bourse soit délivré aux familles afin d'éviter tout litige.

La date limite nationale de dépôt de dossier est fixée au 30 septembre 2011.

Il convient de retenir pour l'étude des ressources des familles, le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt **2010** sur les revenus de **2009**.

A titre **exceptionnel**, dans l'hypothèse d'une modification substantielle de la situation familiale entraînant une diminution des ressources, pourront être retenues celles figurant sur l'avis d'impôt 2011.



Dans le cas de résidence alternée, il conviendra de prendre en compte les revenus des deux parents.

Le nombre d'enfants à charge est celui figurant sur l'avis d'impôt.

Une seule demande de bourse peut être présentée pour chaque élève .

Les demandes de bourse de collège sont instruites par vos soins et doivent être saisies dans le module « sconet-Bourses » de l'application SCONET .

Vous me ferez parvenir les dossiers et la liste récapitulative pour le <u>10 octobre 2011</u> afin que mes services puissent adresser les notifications aux familles dans les meilleurs délais.

**Bernard LELOUCH** 



# Demande de bourse de collège



	and the second control of the second control	
i	Cadre réservé à l'atiministration	500000000
ì	1 Cache reserve a Fauministration	1-221-65
Ġ	The same and the s	100
1	INE FLILL LILL LILL LILL LILL LILL LILL LI	3.73
î	the state of the s	
å	<ul> <li>PERSONNE CONSIDERACIONES DE PROPERTO DE PROPERTO DE LO CONTRA LA CONTRACTORISMO DE LA CONTRACTORISMO.</li> </ul>	
ŝ	Année scolaine:	
ľ	144446446444444444	
	A sold of the property of the	

n°12539*2	INE::
important : merci de remplir ce formulaire en majus votre situation et ne rien inscrire dans les cases gris	scules, de cocher les cases qui concernent
1 - Aenseignements concernant les membres de la famill	e `
L'enfant pour lequel vous c	<u>iemandez la bourse</u>
San nom :	
Ses préncirs :	
Sa date de naissance : iiiiii	
Sera-t-H: externe ☐ deml-p	≫nsionnaire □ Interne □
<u>Vous-mên</u>	<u>ne</u>
Vous étes : le père 🗇 OU la mère 🗇 OU le représent	tant légal de l'enfant 🏻 🗍
Vatre nom (suivi éventuellement du nom d'époux ou d'épouse) et prénom :	
Vatre adresse :	
Code Postal : 1_1_1_1 Commune :2 - Engagement de la famille	
Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui	correspond à votre situation).
Je saussigné(e) le pére 🔲 ou la mère 🗇 ou le(la) représentant(e) lé certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont	
Date et signature :	
La foi punti quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclaration La foi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers namir farmulaira. Elle vous garantit à vous et à l'anfant pour leque est faite la del concernant auprès de l'établissement ou de l'inspection ecadémique où est en	is (foi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22). ratifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans co mande un droit d'accès et de rectification pour les données les
Cadre réservé à l'administration	Na sipakan penggunan kalangan penggunan penggunan penggunan kalang penggunan penggunan penggunan penggunan pen
Classe fréquentée par l'élève :	
Prices communicacies : Avis d'Impôt sur le revenu Relevé d'Identité bancaire ou postale Procuration (uniquement pour les étêves scolarisés dans un établissement ;	privé) ou O non O ou O non O ou O non O
Montant de la bourse Décision du chef d'élabissement (pour les étabissements publics) Proposition du chef d'élabissement (pour les élabissements privés)	94/108 
Décision des services académiques (pour les établissements privés et pou	



### Nous sommes là pour vous aider



# Demande de bourse de collège

Articles R.531-1 à D.531-12 du code de l'éducation

## Notice d'information

#### INFORMATIONS PRATIQUES

▶ ▶ Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public, ou privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre d'Enseignement à Distance (CNED).

▶ ▶ Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'impôt sur le revenu,
- 2) La situation familiale : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

#### ▶ ► Comment est calculé le montant de la bourse de collège ?

L'établissement vérifie que votre situation vous permet d'obtenir une bourse pour votre enfant. Ce montant est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants à charge.

### ▶ ▶ Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre

Vous remplirez ce document et v joindrez :

- votre avis d'impôt sur le revenu,
- un relevé d'identité bancaire (RIB),
- une procuration, si vous le souhaitez et si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le chef d'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Vous remettrez votre dossier de demande de bourses de collège avec les pièces justificatives à l'établissement de votre enfant.

Si votre enfant est inscrit au Centre d'enseignement à distance (CNED), vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, dans les conditions précisées par l'arrêté du 27 juin 2009, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives :

- au centre du CNED, institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège CNED institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure tél. : 02.32.29.64.00
- à l'inspection académique de l'Ariège, si votre enfant est inscrit à l'institut du CNED de Toulouse dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) Inspection académique de l'Ariège, BP 40077 09008 Foix cedex tél. : 05.61.02.05.00

#### **POUR EN SAVOIR PLUS:**

► Vous pouvez vous adresser à l'établissement de votre enfant ou consulter : www.education.gouv.fr

rubrique : formulaires administratifs







## BAREME BOURSES DE COLLEGE 2011-2012

Plafonds de ressources applicables pour l'attribution des bourses de collège en 2011-2012

( à comparer avec le revenu fiscal de référence)

### INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

#### I - Pour un montant de bourse de collège de 80.91 euros

Plafond de référence annuel : 10 557 euros + 30 % par enfant à charge

Pôle	académique	des	bοι	ırses
		na	atio	nales

Nombre d'enfants à charge	Plafond annuel (en euros)		
(a)	(b)		
1 enfant	13 724		
2 enfants	16 891		
3 enfants	20 058		
4 enfants	23 225		
5 enfants	26 393		
Par enfant supplémentaire	3 167		

Dossier suivi par Agnés Théron Téléphone 04 90 27 76 16

Fax 04 90 82 96 38

### II - Pour un montant de bourse de collège de 224.10 euros

Plafond de référence annuel : 5 707 euros + 30 % par enfant à charge

49 rue Thiers 84077 Avignon

Nombre d'enfants à charge	Plafond annuel (en euros)
(a)	(b)
1 enfant	7 419
2 enfants	9 131
3 enfants	10 843
4 enfants	12 555
5 enfants	14 268
Par enfant supplémentaire	1 712

#### III - Pour un montant de bourse de collège de 350.01 euros

Plafond de référence annuel : 2 014 euros + 30 % par enfant à charge

Nombre d'enfants à charge	Plafond annuel (en euros)
(a)	(b)
1 enfant	2 618
2 enfants	3 222
3 enfants	3 827
4 enfants	4 431
5 enfants	5 035
Par enfant supplémentaire	604

Le Chef de la division





### SUSPENSION DE BOURSE NATIONALE POUR ABSENCES INJUSTIFIEES

INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE		
POLE ACADEMIQUE DES BOURSES NATIONALES	Référence : Décret n°2009-553 du 15 mai l'éducation.	2009, livre V - titre III- Art.R531-31 du code de
Référence RT/DL/PM		
Dossier suivi par Patrick MOSCA	NOM et Prénom du boursier:	
Téléphone 04 90 27 76 92 · Fax 04 90 27 76 38 Mél. pole,bourses@ac-aix-marseille,fr		
49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 04	Durée de l'absence injustifiée et répétée : .  * joindre un état des absences	jours
		Fait le à Le Chef d'Etablissement
	Décision de L'Inspecteur d'Académie :	☐ RETRAITjours ☐ RETRAIT REJETE  Fait à Avignon, le
		Pour l'Inspecteur d'Académie et

par délégation. Le chef de la division

Agnès THERON



académie Aix-Marseille

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE** 

> Pôle académique des bourses

> > Référence 2011 Dossier suivi par Christine MERCIER Téléphone 04 90 27 76 77 Fax 04 90 27 76 84 Mél. Christine.mercier

Objet:

Procuration annuelle

Référence: 88-48-b1 du 12/04/1988

49 rue Thiers 84077 Avignon

@ac-aix-marseille.fr

Afin de faciliter le paiement des bourses nationales dues aux familles des élèves fréquentant un établissement d'enseignement privé, une procédure de paiement par procuration aux chefs d'établissement a été mise en place, conformément aux instructions de la comptabilité publique.

A la demande de Monsieur le Trésorier Payeur Général, cette procédure consiste à produire d'une part une procuration annuelle établie par les familles bénéficiaires (document fourni avec le dossier de l'élève) et d'autre part une attestation à l'initiative du chef d'établissement (procuration établissement).

Vous trouverez, ci-joint, ce dernier document en double exemplaire que je vous demande de me renvoyer avant le 30 septembre 2011 afin de me permettre de le joindre au mandatement du prochain trimestre.

Vous voudrez bien joindre également à cet envoi un relevé d'identité bancaire du compte sur lequel ces versements devront être effectués .

Avignon, le 31 août 2011

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements privés

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

- des Bouches- du- Rhône
- des Hautes- Alpes
- des Alpes- de- Haute- Provence

**Bernard LELOUCH** 





### PROCURATION ETABLISSEMENT

INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE	Je soussigné(e)	(1)				
	Président(e) de l'association					
POLE ACADEMIQUE DES BOURSES NATIONALES	Siret					
49 rue Thiers 84077 Avignon	<ul> <li>ayant accepté en cette qualité de recevoir les procurations jointes (cf. la liste récapitulative de élèves concernés),</li> <li>demande que les bourses attribuées aux élèves désignés fassent l'objet d'un versement global a compte de l'établissement.</li> </ul>					
	IBAN	Code Guichet	Code Banque	Numéro de Compte	Clé	
Référence 2011 Dossier suivi par	<i> </i>				'	
Christine Mercier Téléphone 04 90 27 76 77	Titulaire du compte					
Fax 04 90 27 76 38						
Mél. christine.mercier@ac-aix-marseille.fr	M'engage :					
	<ul> <li>à répartir les sommes versées conformément aux listes nominatives trimestrielles établies par le service des bourses de l'Inspection Académique,</li> <li>à tenir par élève boursier un compte d'emploi des sommes mandatées,</li> <li>à garantir l'Etat contre tout recours mettant en cause la validité de paiements intervenus par mon intermédiaire.</li> </ul>					
	Α		Le Pré	esident(e) (1)ure et cachet de l'établissement		

